



Recours suite à des malfaçons sur véhicule par garage agréé

Par **bebelle**, le **04/06/2008** à **22:48**

Bonjour,rrnrnJ'ai eu un sinistre 100 % responsable au mois de décembre. je suis assurée tous risques au ACM. je fais réparer mon véhicule par un garage agréé par mon assureur. Des malfaçons ont été constatées par un expert des ACM, le garage a accepté de prendre en charge dans un premier temps, puis à soit disant déclarer à son assureur les malfaçons, à ce jour, je n'ai aucun document des ACM ou de l'expert sur l'état du dossier, je ne peux réparer mon véhicule puisque je suis sur le coup d'une contre-expertise de l'assurance du garage. Personne ne peut me répondre (ACM ou expert) sur une date pour la contre-expertise. rnDe plus avec mon assurance auto j'ai la protection juridique. Quels recours ai-je pour faire avancer le dossier ? puisque faire jouer la protection juridique ?rnDois je prendre un avocat ?rnMerci de m'éclairer à je me sens impuissante face au crédit mutuel malgré que je sois dans mon bon droit.